

# PROCÈS VERBAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 31 mars à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

**Présents** : Mesdames Evelyne CESSSES, Chantal JALABERT, Céline LANNES, Marie-Josée METCHE, Marie-Solange DE PERTHUIS, Sandrine DURAND

Messieurs Jean-Paul RIBAUT, David PARKER, Rémy BOYER, Éric LAUTH, Jean-Pierre LOUP,

**Excusés** : M. Jean-Marc ALLIOUX donne procuration à Madame Marie-José METCHE pour prendre part aux votes et aux délibérations. Mme Laurence HOLDERLE donne procuration à Madame Céline LANNES pour prendre part aux votes et aux délibérations. Mme Lucie GALLOIS donne procuration à Marie Solange DE PERTHUIS, pour prendre part aux votes et aux délibérations. Madame Corinne LAFON donne procuration à Madame Evelyne CESSSES pour prendre part aux votes et aux délibérations.

**Absents excusés** :

## Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil du 24 février 2025
- Désignation du secrétaire de séance.

## Délibérations :

- 1.1 Délibération pour approuver les taux d'imposition des trois taxes directes locales 2025
- 1.2 Délibération pour approuver le budget communal 2025
- 1.3 Délibération annule et remplace la délibération n°20250001D avenant n°1 frais de fonctionnement ECOLE.
- 1.4 Délibération pour dénomination et numérotage des voies et lieux-dits de la commune de Bourg-Saint-Bernard

## Vie de la commune :

- .1 Modification de l'intérêt communautaire 2025 de la Communauté de Communes Terres du Lauragais
- .2 Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire de la Communauté de Communes TERRES DU LAURAGAIS
- .3 Information à propos des indemnités perçues par les élus en 2024

## Questions diverses



**Début de séance :**

**-Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2025**

Madame le Maire met à la disposition des conseillers le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2025 pour approbation.

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 24 février 2025 est approuvé à la majorité

Sandrine DURAND conteste le fait qu'il soit indiqué dans le procès-verbal qu'elle a donné son accord pour le marché du LEC.

Sandrine DURAND signale qu'elle était d'accord, lors de la commission école, sur le principe, pour une répartition équivalente entre les parents et la mairie sur l'augmentation des tarifs ALAE, mais qu'elle n'a pas eu les éléments complémentaires.

**- Désignation du secrétaire de séance :**

Rémy BOYER

**DELIBERATIONS**

**20250011D - Vote des taux d'imposition de 2025 des 3 taxes directes locales**

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Madame le Maire indique que les taux de 2025 resteront identiques à ceux de 2024.

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39.34%	39.34%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	77.56%	77.56%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	12.86%	12.86%

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

***RESULTATS :***

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

Monsieur PARKER ne comprend pas pourquoi l'on n'augmente pas les taux alors que l'on sait que l'on va avoir des investissements importants, il précise que pour la cantine un choix différent avait été fait, Il s'interroge sur la cohérence.

Monsieur LAUTH indique que même sans augmentation des taux, la base étant augmentée, les recettes de la commune augmentent.

Madame le maire indique qu'elle ne se voit pas augmenter l'imposition, les ménages n'ont pas des budgets extensibles.

**20250012D - Approbation du budget primitif communal 2025**

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 comme suit :



Fonctionnement :	<u>Dépenses :</u>	1 279 843.60€
	<u>Recettes :</u>	1 036 111.70€
		+ 501 766.54€ <i>excédent reporté</i>
		<b>1 537 878.24€</b>
Investissement :	<u>Dépenses :</u>	441 422.76€
		9 684.57€ <i>déficit antérieur reporté</i>
		+ 446 633.92€ <i>Restes à réaliser</i>
		<b>897 741.25€</b>
	<u>Recettes :</u>	737 436.28€
		+ 120 519.79€ <i>Restes à réaliser</i>
		+ 39 785.18€ <i>excédent reporté</i>
		<b>897 741.25€</b>

Les plus gros postes de dépenses d'investissement est la sécurisation de la route du château d'eau (piétonnier, piste cyclable) en deux phases dont une première de 356 498 euros,

Les projets finalisés ou en cours : la révision du PLU, l'extension du cimetière, la rénovation de l'appartement au-dessus de la mairie, les travaux de l'église de Roques et du Bourg, les plaques des rues, la pose d'une pompe à chaleur dans la salle des fêtes,

Les subventions aux associations de la commune restent stables à l'exception du foyer rural qui voit sa subvention augmentée de 400 euros en raison d'un projet de cinéma en plein air.

L'association de la fadaise bénéficiera d'une avance d'un montant de 21 000 euros pour l'achat de 2 containers. Cette avance sera déduite de la subvention annuelle octroyée durant 7 ans, ceci à compter de 2025.

Madame DURAND demande si toutes les associations ont transmis leurs projets,

Monsieur RIBAUT, répond par l'affirmative.

Madame le maire est très satisfaite du dynamisme des associations sur la commune.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

#### *RESULTATS :*

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 2
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

Monsieur PARKER David et Madame DURAND s'abstiennent car ils trouvent qu'il y a d'autres priorités que de sécuriser la route du château d'eau. Comme par exemple l'état des routes.

Madame le Maire explique qu'elle ne jouera pas avec la sécurité et en particulier avec celle des enfants de la commune qui prennent cette route à pied. Elle précise que l'on n'attend pas un drame pour agir.

Mme le maire s'étonne de la remarque de M. Parker, lors de la commission finance dont il fait partie, celui-ci n'a fait aucun commentaire ni proposition concernant les projets évoqués pendant la préparation du budget.




**20250013D - Annule et remplace la délibération n°20250001D en date du 27 janvier 2025 Avenant n°1 convention de fonctionnement du RPI**

Madame le Maire présente au Conseil l'avenant n°1 à la convention pour les frais de fonctionnement du RPI qui a été signé avec les communes du RPI à savoir Saussens et Vallesvilles en 2019.

Les frais pris en compte par cette convention sont mentionnés à l'article 5 et 6. Les frais liés à la cantine scolaire n'étaient pas pris en compte.

L'objet de l'avenant n°1 est de prendre en compte, à compter de 2024, des frais de fonctionnement liés à la cantine scolaire.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

*RESULTATS :*

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

**20250014D - Dénomination et numérotage des voies et lieux-dits de la commune de Bourg-Saint-Bernard.**

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

La dénomination des voies est essentielle pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, ainsi que d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons. Il convient, pour faciliter le repérage, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

*RESULTATS :*

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

Le conseil à la majorité choisit la numérotation numérique pour la campagne.

**Vie de la commune :**

- 1 Modification de l'intérêt communautaire 2025 de la Communauté de Communes Terres du Lauragais

La CC n'a plus souhaité garder la compétence action sociale d'intérêt communautaire, aide a domicile, portage de repas.

Les effectifs gérant ce domaine ont tous été reclassés.



## 2 Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire de la Communauté de Communes TERRES DU LAURAGAIS

Ce débat d'orientation permet de chiffrer le budget 2025 de la communauté de commune.

## 3 Information à propos des indemnités perçues par les élus en 2024

Les indemnités du Maire et des Adjointes n'ont pas évolué

### **Questions diverses et informations**

Le PLU devra être relu par les conseillers avant arrêt,

Le PLUi : Plusieurs maires ont demandé que l'ensemble des conseillers soient informés des évolutions futures sur le PLUi. Une réunion d'information sera organisée avant l'été.

Mme Durand conteste sa position sur le PV précédent car il était précisé que l'ensemble de la commission « école » a décidé de la répartition, suite à l'augmentation du budget ALAE.

Son argumentation n'a pas été comprise et M. Boyer demande à ce qu'elle transmette par écrit l'explication de sa contestation afin de le rajouter sur ce PV.

A ce jour, le 15 Mai 2025, rien n'a été transmis.

Prochain conseil municipal le 28 avril 2025.

La séance est levée à 21h52



